

Rejoignez la Ville de JUVIGNAC

(34 990 - 10 981 habitants – 207 collaborateurs

Commune membre de Montpellier Méditerranée Métropole - MMM)

Poste d'agent de surveillance des points école (ASPE H/F) au sein de la Direction de la Tranquillité et Sécurité Publiques

Vos missions :

Dans le cadre de sa politique axée sur la prévention routière mais aussi sur la thématique « mobilité douce », qui a pour ambition d'apaiser l'utilisation qui est faite de l'espace public notamment par les véhicules au profit de plus de confort pour les usagers vulnérables que sont au premier chef les piétons et à fortiori les écoliers qui se rendent à pieds à l'école, **la ville de JUVIGNAC recrute des agents de surveillance des points école pour ses trois groupes scolaires.**

I – DESCRIPTION DU POSTE

- Assurer, par une présence continue, sur les créneaux définis ci-dessous, la sécurité des piétons écoliers aux abords des écoles et notamment en traversée de chaussée.
- Faciliter la traversée des enfants à l'entrée ou la sortie des écoles et accompagner les enfants pour la traversée sur les passages piétons
- Règle élémentaire du code de la route
- Consignes de sécurité : Bonne anticipation des flux de circulation, respect des gestes réglementaires, autorité naturelle à se faire respecter
- Utiliser le matériel fourni et respecter les consignes
- Travailler seul
- Temps non complet (8h/semaine)
- Travail à l'extérieur par tout temps durant l'année scolaire
- Horaire coupé les lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h10 /8h40 - 11h15/11h45 - 13h10/13h40 - 16h15/16H45
- Formation à la prise de poste assurée en interne par la Direction de la Tranquillité et de la Sécurité Publiques (DTSP)

- Matériels de sécurité : baudrier haute visibilité, panneau de circulation, gants, bâton lumineux, vêtements de pluie fournis par la ville

II – PROFIL DE POSTE

- Disponibilité, ponctualité et assiduité
- Rigueur, sens de l'observation, exemplarité
- Faire preuve de patience et d'autorité
- Sens de la médiation, maîtrise de soi et qualité relationnelle
- Savoir aviser et décider rapidement avec autorité
- Bonne mobilité physique

III – NIVEAU DE RECRUTEMENT

- Aucun diplôme exigé
- Formation prévue de 4h en interne, dispensée par la Direction de la Tranquillité et sécurité publiques. L'agent formé sera également accompagné sur le terrain, au cours des premiers jours de sa mission par un agent de la Police Municipale.
- Poste à pourvoir immédiatement
- Une lettre de candidature est à adresser à la **Directrice des Ressources Humaines et de la Formation, Madame Nora LE PEUCH**, par mail à : nora.lepeuch@juvignac.fr ou par courrier à **Monsieur Le Maire, Hôtel de ville, 997, allées de l'Europe, 34990 JUVIGNAC.**

IV – CONTRAT ET REMUNERATION

- Rémunération : SMIC horaire